
Bilan 2010 du CODAF de la Réunion Actions programmées 2011



Le CODAF

- Créé par décret du 25 mars 2010.
- Installé à la Réunion en mai 2010.
- Présidé conjointement en formation plénière par le préfet et le procureur de la République près le TGI du chef-lieu du département.
- Définit les procédures et actions prioritaires à mettre en place pour coordonner la lutte contre les fraudes, tenant compte à la fois des priorités définies au plan national et du contexte local.

Le plan national d'action 2010

- Rappel du plan d'action national :
- **4 axes majeurs :**
 - Lutte contre le travail dissimulé,
 - l'emploi d'étrangers sans titre,
 - le recours frauduleux à des statuts spécifiques,
 - les fraudes au détachement dans le cadre des prestations de services transnationales.
- **cinq secteurs professionnels prioritaires :**
 - Bâtiment et Travaux Publics,
 - Hôtels, Cafés et Restaurants,
 - services aux Entreprises (notamment, gardiennage et nettoyage),
 - travaux saisonniers en agriculture,
 - secteur du spectacle vivant et enregistré

Le plan national d'action 2010

- **Les résultats quantitatifs mesurés :**
 - le nombre de procès verbaux dressés par l'ensemble des corps de contrôle
 - Le montant des redressements comptabilisés par le service de recouvrement de la CGSS
 - le taux de procédures pénales résultant de contrôles conjoints
- **les autres résultats attendus :**
 - renforcement de l'efficacité du contrôle et du caractère dissuasif de la sanction
 - poursuite des actions de prévention, de sensibilisation et d'information avec les partenaires sociaux.

Le plan régional d'action 2010

- **Au vu du contexte local, les axes 1 et 3 ont été privilégiés :**
 - Lutte contre le travail dissimulé
 - Recours frauduleux à des statuts spécifiques
- **3 des 5 secteurs cibles prioritaires, (BTP, Hôtels/Cafés/Restaurants et nettoyage) ont fait l'objet d'actions de contrôle coordonnées.**
 - Le secteur du spectacle a par ailleurs fait l'objet d'une action de sensibilisation et de prévention à l'occasion d'un colloque organisé avec la DRAC en septembre 2010.
- **Se sont ajoutés à ces cibles,**
 - le secteur du déménagement,
 - du transport sanitaire,
 - de la coiffure,
 - des soins esthétiques
 - des braderies commerciales

Le bilan du plan régional d'action 2010

- **Travail illégal :**
- **1251 contrôles dont 596 contrôles dans le cadre d'une opération concertée CODAF**
 - 11 opérations coordonnées
 - 48% des contrôles se sont déroulés dans le cadre d'une opération CODAF
- **127 PV en 2010**
 - 402 PV sur les trois années 2008, 2009, 2010
- **Un nombre d'infractions relevées en hausse de 38%.**
 - 304 infractions relevées en 2010 contre 219 en 2009.
 - 93% des infractions concernent le travail dissimulé.
- **Une hausse des procédures découlant de contrôles conjoints de 21%.**

Le bilan du plan régional d'action 2010

- **Le montant des redressements opérés par les services de recouvrement de la CGSS progresse de 64%,**
 - Le montant des redressements s'élève à 333 759 euros en 2010 contre 203 302 euros en 2009.

- **Le montant du préjudice financier récupéré par l'action contre les fraudes des caisses RSI s'élève par ailleurs à 128 387 euros.**

- **L'action de lutte contre la fraude de la CAF :**
 - 5 183 318 euros ont été rappelés (versements indus) suite à des contrôles
 - 355 cas de fraude ont été détectés pour un montant total du préjudice de 4 285 894 euros.
 - 41 jugements favorables ont été rendus suite à 95 dépôts de plaintes

- **La CAF a transmis au département 244 dossiers litigieux pour présomption de fraude au RMI**
 - Ces 238 dossiers représentent un indu RMI de 2 332 025 euros.
 - Le département a effectué 53 dépôts de plainte.

Plan national d'action 2011

- Le plan national de coordination de la lutte contre la fraude aux finances publiques arrêté par le Comité national de lutte contre la fraude (CNLF) s'articule avec le plan national de lutte contre le travail illégal défini par la Commission nationale de lutte contre le travail illégal (CNLTI), dont il reprend les orientations. Il comprend les orientations et axes prioritaires des CODAF que la CNLF et la CNLTI définissent chaque année.
- Au-delà du plan national d'orientations et d'actions prioritaires, les CODAF gardent toute latitude pour mener les opérations jugées nécessaires ou opportunes en fonction du contexte local.

Principaux axes du Plan national d'action 2011

- mener des actions de préventions des fraudes, notamment par le biais de la communication de l'action du CODAF et la publicité des décisions de justice les plus significatives.
- renforcer la culture de la lutte contre les fraudes dans tous les services et organismes
- systématiser les échanges d'informations entre les partenaires
- améliorer le ciblage des contrôle
- mener des opérations de lutte contre la fraude conjointes et coordonnées entre les administrations et organismes
- lutter contre le travail illégal dans les 5 secteurs prioritaires qui demeurent les mêmes qu'en 2010



Les opérations 2011 du CODAF de la Réunion

- **Opérations déjà réalisées : 9 opérations de contrôle conjointes ont déjà été réalisées depuis le mois de janvier.**
 - Discothèques, opérations commerciales, garages, restauration, boulangeries, BTP, téléphonie mobile et internet, Gardiennage.
- **142 entreprises contrôlées dans le cadre de ces opérations conjointes**
- **60 PV en matière de travail illégal dont 13 issus des opérations conjointes; principalement dans le secteur du BTP, des HCR et du commerce.**



Les opérations 2011 du CODAF de la Réunion

- **Opérations programmées :**
 - **Sensibilisation et actions de prévention** secteurs Agriculture; Gardiennage, rappel des responsabilités des donneurs d'ordre, notamment dans le cadre des marchés publics.
 - **Contrôles** : notamment dans l'agriculture, BTP, Restauration,